



A programme funded by  
the European Union

EUROMED  
JUSTICE

**EUROMED JUSTICE**  
**ACTIVITÉ DE FORMATION DES**  
**FORMATEURS**  
**DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION**  
**JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE**  
**MALTE, du 16 au 18 OCTOBRE 2018**

**PROGRAMME**

Lieu : THE WATERFRONT HOTEL,  
The Strand, Sliema GZR 1028 Malte. Salle de réunion: Acquarine.

Avec la collaboration de :



Lead Firm / Chef de file





Un programme financé par  
l'Union européenne

**EUROMED  
JUSTICE**

# PROGRAMME

## Formation de formateurs Coopération judiciaire en matière pénale

Du 16 au 18 octobre 2018

**MALTE**

Formation de formateurs des PPVS sur la coopération  
transfrontalière en matière pénale au sein de la région  
euro-méditerranéenne

Lieu : THE WATERFRONT HOTEL,  
The Strand, Sliema GZR 1028 Malte

---

# Formation des formateurs sur la coopération judiciaire en matière pénale au sein de la région euro-méditerranéenne

---

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La préparation du processus de formation EuroMed dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale tourne autour de 5 piliers :

1. Les documents analytiques du CrimEx
2. Les analyses EuroMed Justice des besoins de formation
3. La méthodologie EuroMed de formation des formateurs
4. Le manuel EuroMed de formation des formateurs
5. Les programmes EuroMed de formation des formateurs

## 1. DOCUMENTS DU CRIMEX

L'une des principales réussites du CrimEx réside dans la rédaction des documents du CrimEx, des "documents pionniers" dans la région euro-méditerranéenne. Il s'agit d'outils pratiques, comparatifs et analytiques majeurs pour la coopération interrégionale en matière pénale.

Les documents du CrimEx ne pourraient exister sans l'atmosphère positive et la confiance qui se sont progressivement installées au cœur du dialogue des membres du CrimEx avec Eurojust, le Secrétariat et les points de contact du RJE, la DECT de l'ONU, l'ONUUDC, l'AIP, les magistrats de liaison des États membres de l'UE, les points de contact, juges, procureurs et conseillers juridiques.

Les documents du CrimEx sont destinés à être utilisés par les autorités centrales et autres autorités judiciaires nationales compétentes, les professionnels du droit, y compris les juges et procureurs travaillant dans le domaine de l'entraide judiciaire.

### QUE SONT LES DOCUMENTS DU CRIMEX ?

**FICHES EUROMED** – Il s'agit d'un outil comparatif offrant des informations sur les procédures juridiques et institutions des PPVS actives dans la coopération en matière pénale, notamment sur les méthodes ou techniques d'enquête pouvant être utilisées dans la collecte de preuves transfrontalières.

**ANALYSES JURIDIQUES ET DES ECARTS** – Ce sont des outils comparatifs portant sur la *législation, les procédures et la pratique dans les PPVS*, qui comparent les différences et les similarités entre les législations et les procédures nationales des PPVS, et dressent un état des lieux en matière de ratification et de mise en œuvre des conventions et traités bilatéraux et multilatéraux pertinents en la matière. Les analyses juridiques et des écarts apprécient les capacités existantes dans les PPVS concernant les enquêtes et poursuites multidisciplinaires dans des affaires judiciaires complexes de dimension transnationale.

**MODULES** des analyses juridiques et des écarts – Entraide judiciaire en matière pénale ; Confiscation des produits du crime, recouvrement des avoirs et équipes communes d'enquête ;

Extradition, transmission des procédures et transfèrement des personnes condamnées ; Techniques d'enquête spéciales ; Cybercriminalité ; Financement du terrorisme ; Lutte contre le terrorisme – Portée des infractions terroristes ; Plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent ; Combattants terroristes étrangers.

**MANUEL portant sur la coopération judiciaire en matière pénale** – Il offre des conseils sur les bonnes pratiques pour l'instauration et le suivi des procédures de coopération officielles/formelles en tant qu'État requis et État requérant. Il contient les coordonnées des points de contact des PPVS, des études de cas et des bonnes pratiques provenant d'organisations spécialisées dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale.

**MANUEL EuroMed sur la preuve numérique** – Le guide pratique EuroMed permettant de recueillir et collecter légalement les preuves électroniques, souvent situées dans d'autres juridictions ou dans le nuage. Le guide/manuel rédigé par les experts d'EuroMed Justice et Police, en coordination avec l'ONUUDC, l'ONU-DECT et l'AIP se fonde sur le cadre juridique des PPVS, les expériences pratiques nationales ainsi que les analyses juridiques et des écarts d'EuroMed Justice en la matière. Le manuel aide à identifier les étapes devant être suivies au niveau national pour recueillir, conserver et partager les preuves numériques, avec l'objectif général de garantir une pratique efficace de l'entraide judiciaire. Le guide pratique comprendra une liste de points de contacts nationaux spécifiques, les cadres juridiques et les conditions pratiques pour obtenir une coopération formelle et informelle efficace en matière d'entraide judiciaire.

## [2. LES ANALYSES DE BESOINS DE FORMATION, LE MANUEL, LA MÉTHODOLOGIE ET LES PROGRAMMES DE FORMATION ONT ÉTÉ DISCUTÉS LORS DE LA 7ÈME SESSION DU CRIMEX TENUE À LUXEMBOURG](#)

Les membres du CrimEx, en étroite coopération avec les instituts de formation judiciaire des PPVS (Algérie, Israël, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) et des États membres de l'UE (Belgique, Portugal et Espagne), ensembles avec le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), l'ONUUDC, le programme Help du Conseil de l'Europe, l'Association Internationale des Procureurs (AIP), l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme et le Réseau euro-arabe de formation judiciaire :

- Se sont accordés sur le fait qu'il existe un **besoin en formation spécialisée** dans le domaine de la coopération judiciaire internationale en matière pénale. Il a également été fait mention du fait que, même dans les pays où une telle formation existe, des lacunes importantes demeurent.
- Concernant **la portée et le contenu** des documents et activités de formation, il a été mis en exergue qu'ils devraient être interrégionaux et, partant, aborder les priorités et besoins communs aux PPVS : le recours aux instruments et réseaux internationaux impliqués dans la coopération judiciaire internationale en matière pénale ; la coopération en l'absence de cadre conventionnel, c.à.d. sur le fondement de la courtoisie et de la réciprocité ; l'échange de bonnes pratiques de divers pays, notamment de pays européens.
- Concernant la méthodologie, les débats se sont centrés, entre autres, sur la question de savoir si la formation devrait être en ligne ou présentielle, et si elle devrait être orientée vers la pratique ou la connaissance théorique. Des nouvelles méthodologies ont notamment été mises

en évidence et certains participants ont mis l'accent sur la nécessité de se centrer sur des ateliers plutôt que des conférences, et 'd'apprendre par la pratique'.

- L'utilité des **documents du CrimEx** a été soulignée ainsi que le besoin de besoin de recourir à ces instruments pratiques lors des prochaines activités de formation relatives à la coopération judiciaire internationale en matière pénale dans les PPVS. Les participants ont considéré que les experts d'EuroMed Justice devraient travailler sur les documents du CrimEx existants ainsi que sur les questionnaires, et les utiliser comme point de départ de leurs futurs documents de formation.
- Les participants ont également discuté du **profil des formateurs** et ont accordé qu'il est nécessaire que ce soit des praticiens engagés dans la coopération judiciaire internationale en matière pénale dans leur travail quotidien, et non pas des universitaires. Ils ont aussi mis en évidence le fait que la formation des formateurs revêt une importance spéciale, dès lors que les juges et procureurs ne connaissent pas forcément les méthodes d'apprentissage. Les participants ont souligné que les membres du CrimEx devraient être les formateurs de la prochaine activité de formation EuroMed – ce sont des experts travaillant dans ce domaine dans leur travail quotidien et, grâce au travail accompli dans le cadre du CrimEx, ils sont familiarisés avec les outils et réseaux internationaux et européens en la matière ; Ils ont également participé à la rédaction des documents du CrimEx et savent comment les utiliser à bon escient ; nombre d'entre eux enseignent déjà au sein des instituts de formation judiciaire de leurs pays respectifs.
- Quant au **profil des élèves**, le groupe cible de la formation variera en fonction de la structure interne de chaque pays en question.

Ces discussions ont déjà produit des **résultats**, puisque certains instituts de formation judiciaire (ex. : Algérie, Israël, Maroc et Tunisie) ont fait part du fait qu'ils envisageaient d'inclure des modules/sessions sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale dans leurs programme de formation et qu'ils utiliseraient les documents du CrimEx dans ce sens.

## PARTICIPANTS

- Les membres du CrimEx qui sont également des formateurs au sein des instituts de formation judiciaire/écoles de la magistrature ;
- Des formateurs ou professeurs senior de chaque institut de formation judiciaire/école de la magistrature des PPVS, disposant d'une connaissance et expérience appropriées dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale ;
- Des représentants seniors – directeur, vice-directeur – de la direction des instituts de formation judiciaire/écoles de la magistrature des PPVS.
- Représentants des parties prenantes principales : le programme HELP du Conseil de l'Europe, l'Association internationale des procureurs (AIP), l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme et l'Institut international pour la justice et l'état de droit de Malte (IJJ) ;
- Instituts de formation judiciaire/écoles de la magistrature de l'UE.

## MÉTHODOLOGIE

Les experts court-terme d'EuroMed Short formeront les participants sur la base des documents de formation réalisés autour de 5 piliers :

1. Les documents analytiques du CrimEx ;
2. Les analyses EuroMed Justice des besoins de formation ;
3. La méthodologie EuroMed de formation des formateurs ;
4. Le manuel EuroMed de formation des formateurs ;
5. Les programmes EuroMed de formation des formateurs.

La session de formation des formateurs se tiendra en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée en arabe, anglais et français.

## EXPERTS

- **Agences de l'UE et organisations internationales :**
  - *Mme Eva PASTRANA*, Chef de l'unité HELP (Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit), Conseil de l'Europe
  - *M. Thomas WUCHTE*, Directeur exécutif – Institut international pour la justice et l'état de droit
  - *Mme Allison CURTIS*, Institut international pour la justice et l'état de droit
  - *Mme Edith VAN DEN BROECK*, Procureure principale – Conseillère juridique principale auprès de l'Association Internationale des Procureurs
  - *M. Tobias FREEMAN*, Conseiller juridique principal, Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme.
- **Experts principaux d'EuroMed Justice :**
  - *Mme Victoria PALAU* – Cheffe d'équipe (FIIAPP - Espagne)
  - *M. Virgil IVAN-CUCU* – Renforcement des capacités (EIPA - Luxembourg)
  - *Mme Dania SAMOUL* – Coordinatrice (FIIAPP - Espagne)
- **Experts EuroMed Justice :**
  - *M. Mohamed Elewa BADAR (Royaume-Uni)*, Professeur de droit pénal international et comparé et de droit islamique, Université de Northumbrie.
  - *M. Dragomir YORDANOV (Bulgarie)*, Ancien directeur de l'Institut national de la Justice bulgare.
  - *M. José María FERNANDEZ (Espagne)*, Magistrat de liaison espagnol au Maroc. Ancien chef des relations internationales de l'École judiciaire espagnole.
  - *Mme Rasha HAMMAD (Palestine)*, Directrice de l'Institut judiciaire de la Palestine. Membre du Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ).
  - *M. Abdelhnine TOUZANI (Maroc)*, Directeur des études, de la recherche et de la coopération à l'Institut supérieur de la Magistrature marocain. Membre du Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ).

# PROGRAMME

MARDI 16 OCTOBRE 2018

---

09h00 – 09h15 **Ouverture et bienvenue**

*M. Reinhard UHRIG*, Directeur de l'Institut international pour la justice et l'état de droit de Malte

09h15 – 09h30 **Introduction de la session de formation des formateurs par les experts principaux d'EuroMed Justice**

- Présentation de la session de formation des formateurs
- Présentation des docs du CrimEx
- Introduction aux documents de formation des formateurs

09h30 – 10h30 **Questions clés pour la coopération EuroMed identifiées dans les Analyses juridiques et des écarts sur l'extradition, la transmission des procédures pénales, et le transfèrement des personnes condamnées ainsi que dans le Manuel sur la coopération judiciaire en matière pénale – Présentation spéciale**

*Professeur Mohamed Elewa BADAR*

10h30 – 11h00 **Questions et réponses**

*11h00 – 11.20* *Pause-café*

11h20 – 12h00 **Introduction générale par les experts EuroMed Justice des analyses des besoins en formation, ainsi que du manuel, de la méthodologie et des programmes de formation des formateurs**

*M. Dragomir YORDANOV*  
*M. José María FERNÁNDEZ*  
*Mme Rasha HAMMAD*  
*M. Abdelhnine TOUZANI*

12h00 – 13h00 **Analyse des besoins de formation dans le domaine de la coopération en matière pénale**

*M. Dragomir YORDANOV*

*13h00 – 14h15* *Pause-déjeuner*

14h15 – 15h15 **Méthodologie de formation des formateurs**

*Mme Rasha HAMMAD*

- 15h15 – 15h40 *Pause-café*
- 15h40 – 16h40 **Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme**  
*M. Tobias FREEMAN*
- 16h40 – 17h00 Questions et réponses
- 17h00 **Fin de la première journée**

## MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

---

- 09h00 – 10h30 **Manuel de formation des formateurs**  
*M. Abdelhnine TOUZANI*
- 10h30 – 11h15 **Programmes de formation des formateurs**  
*M. Jose María FERNÁNDEZ*
- 11h15 – 11h40 *Pause-café*
- 11h40 – 12h30 **Programmes de formation des formateurs – continuation**  
*M. Jose María FERNÁNDEZ*
- 12h30 – 14h00 *Pause-déjeuner*
- 14h00 – 14h45 **Débats sur le contenu des documents EuroMed de formation des formateurs – dialogue entre les représentants des PPVS, les experts EuroMed, ainsi que les instituts et organisations participants**
- 14h45 – 15h15 *Pause-café*
- 15h15 – 16h15 **La voie à suivre : Utilisation pratique des documents EuroMed de formation des formateurs – dialogue entre les représentants des PPVS, les experts EuroMed, ainsi que les instituts et organisations participants**
- 17h00 **Fin de la deuxième journée**



## JEUDI 18 OCTOBRE 2018

---

- 09h00 – 10h00 **Conseil de l'Europe, Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit**  
*M<sup>me</sup> Eva PASTRANA*
- 10h00 – 10h15 **Mot de clôture**  
*S.E. M. Owen Bonnici, ministre de la Justice de Malte*
- 10h15 – 10h30 **Questions et réponses**
- 10h30 – 11h15 **Institut international pour la justice et l'Etat de droit de Malte – Coopération entre les autorités centrales**  
*M. Thomas WUCHTE*  
*Mme Allison CURTIS*
- 11h15 – 11h30 **Questions et réponses**
- 11h30 – 12h15* *Pause-café*
- 12h15 – 13h00 **Association Internationale des Procureurs (AIP)**  
*Mme Edith VAN DEN BROECK*
- 13h00 – 13h15 **Questions et réponses**
- 13h15 – 14h30* *Pause-déjeuner*
- 14h30 – 15h15 **Présentation du Manuel sur la preuve numérique d'EuroMed Justice et Police**  
*M. Virgil IVAN-CUCU*
- 15h15 – 15h30 **Questions et réponses**
- 15h30 – 16h00 **Conclusions, évaluation de la formation des formateurs et observations finales**
- 16h00** **Fin de la session de formation des formateurs**

\*\*\*\*\*